

REGLES LOCALES

Hors limites :

Le chemin piétonnier bordant les trous 1, 2, 3 et 9 est hors limites.

Obstructions inamovibles :

Les cheminements des trous n°1 et 4 ainsi que les massifs bordant le trou n°1.

PLAN DU PARCOURS



Trou n°4 :

Le filet du trou n°4 est une obstruction inamovible mais toute balle contre le filet ou dans les massifs du trou n°4 doit être rejouée du départ avec un point de pénalité.

Greens :

Le bogey du second trou sur le green qui interfère avec le stance du joueur ou avec sa ligne de putt, le joueur a droit à un dégagement sans pénalité en plaçant sa balle au point le plus proche sans se rapprocher du trou joué.

Le filet du trou n°4.

Dropping zone :
Au trou n°8, le joueur dont la balle se situe contre la clôture derrière le green du trou n°8 ou sur le chemin de sortie du trou n°8 peut bénéficier de la dropping zone avec 1 point de pénalité.

Etiquette :

Les joueurs se présentant au trou n°1 sont prioritaires sur les joueurs arrivant du trou n°9.

Ratissez les bunkers.

Relevez vos pitches.

Remplacez vos divots.

Priorité aux jardiniers.

Golf de Castres Gourjade



**CASTRES
GOURJADE**

Route de Roquecourbe - 81 100 CASTRES

Tél. 05 63 72 27 06 - Fax 05 63 59 04 68

Email : contact@golf-castres.com

www.golf-castres.com